

CORNEILLE, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique évêque de Liège, au clergé de notre diocèse, salut en Notre-Seigneur.

Nous vous transmettons, comme c'est notre devoir, nos très chers frères en Jésus-Christ, la réponse du Siège Apostolique, que nous devons vous communiquer, et dont la teneur est comme il suit :

TRÈS SAINT PÈRE,

Le soussigné, évêque de Liège, avec tous le respect qui convient, demande humblement que le doute suivant soit examiné et que la solution lui en soit communiquée, pour conserver dans son diocèse l'unité parmi les clercs et pour la paix de l'Eglise.

Si, vu les circonstances présentes, dans les contrées, comme celle de Belgique, où n'a pu s'accomplir un changement suffisant dans les lois civiles, la discipline introduite après le Concordat de l'année 1801, d'après laquelle les évêques confèrent pour le soin des âmes une juridiction révocable à volonté aux recteurs des églises dites succursales, est en vigueur et oblige en conscience jusqu'à une autre disposition du Saint-Siège, et si, lorsqu'ils sont révoqués ou envoyés ailleurs, les recteurs sont tenus d'obéir.

Au reste, les évêques n'ont pas coutume d'user souvent de ce pouvoir de révoquer et de transférer les recteurs, et n'en usent qu'avec prudence et d'une façon paternelle, de sorte qu'avec de telles précautions il est suffisamment pourvu, autant que faire se peut, à la stabilité du saint ministère.

Signé : CORNEILLE, Ev. de Liège.

De l'audience du Saint-Père du 1er. mai 1845. Sa Sainteté, toute raisonnablement pesée sur la question dont il s'agit en la supplique précédente, et d'après les graves motifs qui ont déterminé son esprit, sur le rapport du cardinal soussigné préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, a daigné répondre qu'aucun changement n'aura lieu dans le régime des églises succursales dont il s'agit jusqu'à ce qu'il en ait été autrement statué par le Saint-Siège apostolique.

Signés : P. CARD. POLIDORI, préfet.
A. TOMASSETTI, sous-secrétaire.

Mgr. l'évêque de Viviers, après avoir fait connaître au clergé de son diocèse la réponse de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr. l'évêque de Liège, dont nous donnons le texte plus haut, ajoute :

« Ainsi toute difficulté est levée sur la canonicité de la situation amovible des prêtres placés à la tête des succursales. La sanction du Saint-Siège est formellement donnée à un état de choses exceptionnel, si l'on veut, mais qui ne peut canoniquement être changé que par une décision nouvelle émanée du chef de l'Eglise. Cela ne regarde pas seulement la Belgique, mais tous les pays où, comme en Belgique, il n'a pas été possible de faire des changements suffisants dans les lois civiles ; et c'est tellement ainsi que l'a compris le Saint-Siège, que Son Eminence le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, en nous transmettant le récit adressé à Mgr. l'évêque de Liège, nous renvoie à ce document pour la solution de la question dont il s'agit, et nous dit que nous y trouverons l'expression de l'intention du Saint-Père. Nous sommes donc en droit de nous prévaloir de ce rescrit comme appartenant au domaine public de l'Eglise, tout aussi bien que les canons, dont on a si souvent invoqué l'autorité : c'est un texte fort clair qui, bien qu'adressé primitivement à un évêque étranger à la France, a toute autorité pour la conscience et doit mettre fin à une controverse déplorable. Aussi est-ce à la conscience catholique que nous l'offrons, sans craindre qu'elle le repousse.

« Quant à ceux qui, poussés par l'esprit de contention, voudraient continuer de fâcheux débats, nous ne pourrions voir en eux que des hommes égarés par l'amour du bruit et par une ardeur d'opposition, qui les accuseraient de ne pas mettre, dans leur polémique, le bien de la religion au commencement de leurs pensées. Nous les livrons d'avance à la censure dont nous avons frappé de coupables tendances. Ceux-là, s'il s'en trouvait, ce qu'à Dieu ne plaise ! seraient évidemment en contradiction avec la pensée qui a dicté la réponse du Père commun des fidèles. Cette réponse a été accordée, selon le vœu du prélat qui l'a demandée, comme un moyen de conserver l'unité dans le clergé et la paix de l'Eglise ; et ceux qui viendraient encore renouveler, n'importe sous quelle forme, les attaques dont l'Eglise a gémé, n'aboutiraient jamais qu'au trouble et à la division, fruits bien amers pour des âmes qu'inspireraient le vrai zèle de la religion et le véritable esprit de la charité ! »

BULLETIN.

Exercices Littéraires du Collège de Montréal.—Mission de l'Orégon (suite).—Nouvelles diverses.

—On nous prie d'annoncer que les Exercices publics du Collège de Montréal auront lieu le 29 et le 30 du courant, en quatre séances : deux le matin, deux le soir. Celles du matin commenceront à huit heures, et celles du soir à une heure et demie. Personne ne sera admis à la dernière à moins d'être pourvu d'une carte d'entrée. Cette dernière séance sera terminée par la distribution solennelle des prix. Immédiatement après commenceront les vacances ; et les classes s'ouvriront de nouveau le 16 septembre.

N. B. Pour avoir des Cartes d'entrée, s'adresser au Collège.

—Pour continuer aujourd'hui la narration que nous avons commencée dans notre dernier numéro, sur la mission de l'Orégon, avant de suivre les missionnaires dans leur différentes excursions et dans leurs travaux apostoliques, il

devient nécessaire de dire quelques mots sur la topographie du pays, c'est-à-dire, sur la position des places dont nous aurons à parler, sur la distance qu'il y a entre les unes et les autres, sur les inégalités du terrain, sur les difficultés de la navigation des rivières et sur l'aspect du pays, afin qu'on puisse mieux juger de la longueur et de la difficulté de leurs courses. Comme nous sommes persuadé qu'on désire aussi connaître quelles peuvent être les ressources matérielles et agricoles de ce territoire, nous tâcherons d'en parler en son lieu.

Le fort Vancouver étant jusqu'à présent le poste capital de l'Orégon, nous croyons qu'il convient de le prendre pour point de départ. C'est pourquoi, après avoir établi que ce poste est au 45-36' de latitude nord, sur la rive gauche de la Colombie, en remontant, et à environ quarante lieues de l'embouchure de cette rivière, nous allons nous occuper de la position et de la distance des autres lieux par rapport à celui-ci.

Nous commencerons par la rivière *Wallamette*. C'est une tributaire de la Colombie. Elle a son embouchure à deux lieues plus bas que Vancouver, sur la rive opposée. A huit lieues de son embouchure, en la remontant, est une chute de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur, et dix lieues plus loin l'établissement canadien. Il s'y trouvait vingt-six familles catholiques, en 1838 outre les familles américaines. L'établissement des ministres méthodistes était encore à quatre lieues plus haut, sur la même rivière. La Rivière *Cowlitz* a son embouchure à douze lieues plus bas que Vancouver, sur la même rive. Il faut la remonter dix-huit lieues pour arriver à l'établissement qui porte son nom. Lors de l'arrivée des missionnaires, il y avait quatre familles de Canadiens établies à ce poste. De là pour se rendre à *Nesqualy*, qui est situé à l'extrémité sud de la baie Puget, il faut faire un portage de vingt-cinq à trente lieues, et de cette dernière place encore à peu près trente lieues par eau pour arriver à l'île de *Whitbaie*. A deux jours de marche, encore plus au nord, se trouve l'embouchure de la Rivière *Fraser*, et le *Fort Langley* à environ dix lieues de son embouchure. Cette rivière se décharge dans la Baie Puget ou *G: lfe de la Géorgie*. En remontant la Colombie, à près de dix-huit lieues plus haut que Vancouver, se trouvent les *Cascades*, et vingt lieues plus loin, les *Grandes Dalles*, ou *Wascopom*.

De cette dernière place au fort *Wallawalla*, il y a encore quarante lieues, soixante de celui-ci au fort *Okanagan* et soixante et dix de ce dernier à *Colville*.

La rivière Colombie suit la direction de l'ouest à l'est, l'espace d'environ 140 lieues, depuis son embouchure jusqu'à *Wallawalla* ; ensuite elle remonte soixante lieues vers le nord jusqu'à *Okanagan* ; puis elle reprend sa première direction de l'ouest à l'est jusqu'à *Colville*. Un peu plus haut que *Wallawalla*, une branche considérable de cette rivière, gagne le sud-est, pendant que la principale branche, qui retient le nom de Colombie, remonte au nord.

La mission *Ste. Marie*, chez les *Têtes Plates*, est à dix jours de marche de *Colville*, vers le sud, et à environ deux cents lieues de Vancouver. Le point le plus éloigné où M. Demers soit encore parvenu jusqu'à présent, comme on le verra plus loin, est le *Lac à l'Ours* dans la nouvelle Calédonie, derrière les possessions Russes. Il est à environ 300 lieues de Vancouver.

Il n'est pas difficile de comprendre maintenant l'impossibilité, où devaient se trouver sans cesse deux seuls missionnaires, de pouvoir se rendre à des distances si considérables, tantôt dans un poste, tantôt dans un autre, selon que les besoins semblaient le demander. Combien d'autres peuplades pourtant, qui ne fréquentaient point les postes que nous avons nommés, qui écoutaient volontiers la parole de Dieu et que les missionnaires auraient pu visiter et évangéliser s'ils en avaient eu le temps, ou s'ils avaient été plus nombreux. Mais leur zèle, quelque grand qu'il fût, était incapable de suffire à tant de travaux et de surmonter tant de fatigues. Car non-seulement la distance des lieux rend ces courses dispendieuses et fatigantes, mais plusieurs chaînes de montagnes, qui traversent le pays, presque en tout sens et qu'il faut souvent franchir pour se rendre d'un poste à un autre, rendent les communications difficiles, les voyages très pénibles et les rivières peu navigables. Généralement ces chaînes de montagnes courent du nord au sud, à peu près en lignes parallèles avec les Montagnes Rocheuses. Les bords de l'Océan surtout sont montagneux. Une chaîne de montagnes bien boisée sépare la vallée de la rivière *Wallamette*, de la Mer Pacifique. Cette vallée est elle-même séparée des prairies qui s'étendent depuis les *Grandes Dalles* ou *Wascopom* jusqu'à *Colville*,